Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_226-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DRACÉNOISE

Convention de partenariat avec l'association Olympique Cyclisme Centre Var Draguignan pour l'organisation et les actions de communication du 50e Tour du Haut Var Matin 2018

Entre

L'association Olympique Cyclisme Centre Var Draguignan, ayant son siège 55 avenue du 4 septembre, 83300 Draguignan et représentée par son Président, Monsieur Serge PASCAL.

Dénommée ci-après «OCCV» d'une part,

Et d'autre part,

La Communauté d'Agglomération Dracénoise ayant son siège social square Mozart, 83300 Draguignan, représentée par son Président en exercice Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, domicilié es qualité audit siège, dûment habilité suivant délibération du Conseil d'agglomération du 14 décembre 2017,

Dénommée ci-après la CAD,

Article 1 - Préambule

Le Tour du Haut Var Matin est un événement sportif majeur en Dracénie. Chaque année le public est de plus en plus nombreux, l'impact sur l'économie touristique (hébergement, restauration) est important.

La couverture télévisée de l'événement est largement assurée tout le week-end, sans oublier, les radios et la presse quotidienne régionale.

Cet événement constitue donc une plus-value indiscutable pour l'image de notre territoire.

Article 2 - Descriptif de l'opération

Le club de l'OCCV Draguignan est l'un des clubs qui organise le plus d'épreuves sur route ou en cyclo-cross dans la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Etapes du 50e Tour du Haut Var Matin :

- Samedi 17 février 2018 : Le Cannet des Maures / Fayence
- Dimanche 18 février 2018 : Vidauban / Flayosc

De nombreuses communes de la Dracénie, seront traversées par les coureurs.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_226-DE

Article 3 - Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat pour l'organisation et les actions de communication prévues dans le cadre du Tour du Haut Var Matin 2018.

Article 4 - Engagements des partenaires:

Les parties cosignataires s'engagent par la présente convention sur cette action.

• L'OCCV : s'engage à

- s'assurer de la présence du logo de la CAD selon la charte graphique fournie par la direction de la communication sur l'ensemble des supports de communication liés à la manifestation : 4 x 3, mobiliers urbains, affiches bus, magazines du tour, etc.
- réserver des encarts de publicités dédiés à la communication de l'agglomération dracénoise et de son territoire sur les différents supports de communication consacrés à la manifestation notamment sur les supports de la presse quotidienne régionale.
- réserver le trophée par équipe à la Communauté d'Agglomération Dracénoise qui doit être remis par son président ou son représentant le jour J.
- s'assurer de la présence du président de la CAD ou de son représentant lors des présentations et des cérémonies officielles liées au tour.
- justifier avant le 31 décembre 2018 de l'utilisation de cette participation par la présentation du bilan chiffré propre à cette compétition.

• La CAD : s'engage à verser une subvention de 40 000 € à l'OCCV pour l'organisation et la communication du Tour du Haut Var Matin 2018. Cette subvention sera versée en une seule fois par mandat administratif.

Article 5 - Durée de la convention :

La présente convention prend effet à compter de sa signature pour une durée prenant fin le 31 décembre 2018.

Fait en 3 exemplaires

A ……, le ……

L'OCCV Draguignan
Le Président

Serge PASCAL

La Communauté d'Agglomération Dracénoise
Le Président

Olivier AUDIBERT-TROIN